

Appel à Projets « Rayonnement International » 2020 du LabEx NanoSaclay

1. Contexte

NanoSaclay, prolongé dès janvier 2020, renouvelle son appel à projet « rayonnement international », destiné à augmenter la visibilité internationale de ses équipes, dans le domaine des « nanos ».

Cet appel vise à financer ou co-financer les actions suivantes :

- Accueil de chercheurs invités
- Organisation de séminaires de chercheurs étrangers
- Séjours à l'étranger de chercheurs du LabEx
- Organisation de manifestations scientifiques

Cet appel est doté de **30 k€** pour **2020**.

Après acceptation du projet, le porteur a 1 an au maximum pour le réaliser.

ATTENTION : les fonds alloués par le LabEx seront obligatoirement versés directement au laboratoire du porteur de projet.

2. Calendrier et conditions de soumission des projets

Compte tenu de la nature des actions financées par cet appel, les projets seront reçus et évalués au fil de l'eau entre la date d'ouverture de l'appel (**06/12/2019**) et sa clôture (12/11/2020). Les dossiers devront être soumis, durant cette période, exclusivement par e-mail à celine.fiorini@cea.fr et marie-astrid.cavrois-desmier@cea.fr, et au plus tard 48H avant le CoPil :



3. Constitution des dossiers et critères d'évaluation

Seuls les dossiers portés par un membre de NanoSaclay sont éligibles.

Dans tous les cas, les dossiers devront comporter un avis motivé et signé du directeur d'unité du porteur du projet.

Pour toutes les actions, les fonds seront versés au laboratoire du porteur du projet. Ainsi, c'est au laboratoire de prendre en charge des frais de missions du chercheur invité (actions 1 et 2)

(pas de prise en charge directe par l'Université Paris-Saclay).

Accueil de chercheurs invités : Les dossiers (< 5 pages) devront comprendre le cadre et les motivations scientifiques du projet, les dates prévues pour le séjour, la description des échanges scientifiques entre le chercheur accueilli et les équipes portant le projet (un critère d'évaluation sera que le chercheur accueilli interagisse avec au minimum deux équipes du LabEx et donne un ou plusieurs séminaires sur le territoire du LabEx à l'occasion de son séjour), le CV du chercheur accueilli, la description et la justification de la demande financière. Le LabEx ne financera pas le salaire, aussi le porteur du projet devra clairement indiquer dans quelle mesure le chercheur accueilli conserve tout ou partie de sa rémunération d'origine. Compte tenu de la dotation globale de cet appel à projet, les projets de longue durée (>3 mois) ne pourront être intégralement financés par l'appel et devront donc faire l'objet d'un plan de cofinancement explicité dans la demande.

Colloquiums/Organisation de séminaires de chercheurs étrangers : Les dossiers (2 à 3 pages) devront comporter le titre, l'auteur, le résumé et la date prévue du séminaire, la description et la justification de la demande financière. Le chercheur accueilli à cette occasion devra passer au moins 2 journées consécutives sur le plateau de Saclay, et visiter au moins deux laboratoires rattachés au LabEx. Outre les moyens de communication habituels pour l'annonce des séminaires sous la responsabilité des porteurs de projets, ceux-ci devront être transmis à [Marie-Astrid Cavrois-Desmier](#) afin d'être annoncés au moins deux semaines à l'avance sur le [site internet du LabEx](#).

Séjours à l'étranger : Les dossiers (< 5 pages) devront comprendre le cadre et les motivations scientifiques du projet (deux critères d'évaluation importants seront l'acquisition, par le biais de ce séjour, de compétences nouvelles dans le cadre des thématiques du LabEx, et les actions de dissémination sous forme de séminaires réalisées par le chercheur lors de son séjour), les dates prévues pour le séjour, la description des échanges scientifiques entre le chercheur de l'équipe et le laboratoire d'accueil à l'étranger, le CV du chercheur, la description et la justification de la demande financière (per diem, frais de missions, ...). Le porteur du projet devra clairement indiquer dans quelle mesure le chercheur partant à l'étranger conserve tout ou partie de sa rémunération d'origine, et bénéficie d'un soutien financier local pour son séjour. Compte tenu de la dotation globale de cet appel à projet, les projets de longue durée (>3 mois) ne pourront être intégralement financés par l'appel et devront donc faire l'objet d'un plan de cofinancement explicité dans la demande.

Organisation de manifestations scientifiques : les dossiers devront comporter une brève présentation de la manifestation scientifique ainsi qu'un budget prévisionnel détaillé en précisant les demandes faites aux autres sponsors et celles qui ont déjà été obtenues. Les manifestations devront idéalement se tenir sur le Campus Paris Saclay ou du moins en région parisienne et pouvoir attirer plusieurs équipes du LabEx.

4. Engagement des équipes

Les équipes lauréates d'un projet Rayonnement International du Labex NanoSaclay devront se conformer à la convention de reversement du LabEx signée entre les tutelles et l'Université Paris-Saclay. Elles s'engagent par ailleurs à fournir les documents suivants :

- **Accueil de chercheurs invités** : un bilan d'une page maximum décrivant les interactions du chercheur invité avec les équipes du Labex, les titres des séminaires donnés et la participation éventuelle à des enseignements.
- **Organisation de séminaires de chercheurs étrangers** : un document indiquant le nom du chercheur étranger, la date, le titre et le résumé du séminaire.

- **Séjours à l'étranger** : un bilan d'une page maximum décrivant les interactions du chercheur avec les équipes d'accueil à l'étranger (en insistant sur l'acquisition de compétences nouvelles), les titres des séminaires donnés et la participation éventuelle à des enseignements.
- **Organisation de manifestations scientifiques** : un bilan d'une page maximum incluant notamment le programme et précisant le nombre de participants.

5. Evaluation et sélection

Les projets déposés seront évalués par le comité de pilotage du LabEx, lors de ses réunions qui ont lieu tous les 2 à 3 mois. Ce Comité se réserve le droit de répartir la dotation de cet appel entre les différentes actions et les différentes communautés, en fonction des projets reçus et sélectionnés.

Dans le cas où un laboratoire serait porteur de plusieurs projets, un classement du directeur d'unité pourra être demandé.